PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de LAPS

Echelle : 1:4300

Version arrêtée du 31 août 2023

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ
Clermont clé sud

CITADIA EVEN CONSEIL

Limite du zonage du PLUi
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle générale
- Np : Zone naturelle protégée
- Nf : Zone naturelle à vocation de jardins potagers et/ou d'agréments
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs (constructibilité limitée)
- 1 AUG : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- UAa : Zone urbaine d'activités artisanales
- UCa : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 12m
- UCb : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 9m
- UE : Zone d'équipement
- UGr5 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 30% d'emprise au sol max
- UGr6 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 20% d'emprise au sol max
- UGr7 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 10% d'emprise au sol max

Inscriptions graphiques
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Patrimoine végétal et paysagé
- Zones humides avérées - CEN, Département, SAGE et inventaire
- Espace boisé classé
- Bois, Bosquets
- Pelouses sèches (source : CEN)
- Patrimoine végétal et paysagé
- Zone non aedificandi
- ER Equipements/aménagements
- ER Mixité sociale
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Périmètre de hameau
- Vergers
- Terres d'intérêt Viticoles
- Périmètre d'implantation
- Bande tampon 300m - Loi Montagne
- Linéaire commercial
- Haies à préserver ou à créer
- Recul obligatoire de 5m par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Arbre remarquable
- Patrimoine local

- Fôret sous regime forestier

Patrimoine :
- Monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 - Sites classés et inscrits
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Site Unesco Chaine des Puys et Faille de Limagne
- Zone Tampon Site Unesco

Protection des captages :
Périmètres de protection des captages
- Rapproché

Etude ruissellement
- Zones à risques crues torrentielles et coulées de boues
- Zone Alt exposée aux mouvements de sol et du sous-sol (TERMOS)

Gabarit :
- Bâtiments remarkables
- Bâtiments
- Bâtiments agricoles
- Parcelles cadastrales
- Terrains de sport
- Cimetières
- Cours d'eau issus de la BD Topo
- Surfaces en eau

Zonages réglementaires des plans de prévention des risques :
- Interdiction
- Prescription

PPR	Zones de prescription	Zones d'interdiction
PPRI Bassin de l'Auzon	ZRPa, ZRPc	ZRF, ZRC
PPRI Bassin de la Veyre	O1, O2, R1, R2	R3, R3u
PPRI Val d'Allier Clermontois	O	Ru, Rd, R
PPRI Val d'Allier Issoirien		
PPRI Agglomération clermontoise	O, Or	Ru, Ru, Vd, V

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé	Surface en m2	Bénéficiaire
84	ER - Parking	1790	la commune
85	ER - stationnement	249	la commune
89	ER - Voie d'accès et mise en sécurité	11	la commune
90	ER - Espace public de type place et stationnement	116	la commune
97	ER - Voie d'accès et mise en sécurité	76	la commune
287	ER - Voirie à créer - 6m de largeur	227	la commune
299	ER - Démolition de bâtiment	132	la commune
314	ER - Création de bassin de rétention	364	la commune
315	ER - Création de bassin de rétention	364	la commune
316	ER - Création de bassin de rétention	364	la commune

Liste du patrimoine

Numéro	Type de patrimoine	Libellé
136	Patrimoine local	Chapelle et Four banal
137	Patrimoine local	Croix
138	Patrimoine local	Croix
139	Patrimoine local	Croix
140	Patrimoine local	Croix
141	Patrimoine local	Croix
142	Patrimoine local	Four Banal
143	Patrimoine local	four banal
144	Patrimoine local	Monuments aux morts
145	Patrimoine local	Puit
146	Patrimoine local	Puits
147	Patrimoine local	Vestige ancienne église (rénovée)

Liste des bâtiments en changement de destination

N

Sources : IGN, Even, Citadia, EDIGEO Janv 2020

0 250 500 m